



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**EPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES :
POINT DE SITUATION – 9 NOVEMBRE 2023 – 21H30**

Arras, le 9 novembre 2023

Les cours d'eau de l'Aa, de la Liane et de la Canche sont toujours placés en vigilance rouge crues par Vigicrues depuis 6h ce matin. La Hem, la Lawe-Clarence et la Lys-Plaine sont sous tension et sont classées en vigilance orange.

Le département est également placé en vigilance rouge « pluie-inondation ». Des fortes averses sont attendues cette nuit. 90 à 100 mm sont attendus dans la partie ouest du département.

Un point d'attention particulier sera accordé à plusieurs communes du département, notamment Neuville-sous-Montreuil, La Caloterie, Wimille, Andres, Guines, Balinghem et Eperlecques.

Bilan à 21h30

- **700** personnels de la sécurité civile sont mobilisés dans les trois zones les plus touchées autour de la Liane, l'Aa et la Canche. On dénombre aujourd'hui une centaine d'interventions des pompiers dans tous les bassins touchés et **133** évacuations de personnes, principalement dans le Montreuillois.
- Aucun blessé n'a été recensé ce jour (pour rappel, **3** blessés légers sont comptabilisés depuis lundi).
- **7** clients sont toujours privés d'électricité (à Clairmarais).
- **10 700** personnes connaissent des restrictions d'usage de l'eau au sein de 15 communes du département (zone de Quesques, Samer et environs, Doudeauville et environs). Des distributions d'eau embouteillées sont réalisées.
- Un message FR-Alert a été envoyé ce matin pour alerter les habitants concernés par la vigilance crues rouge et dispenser les consignes de mise en sécurité. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, ce dispositif permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.
- Une cellule de crise est toujours activée à la préfecture du Pas-de-Calais, sous l'autorité du préfet, pour diriger les opérations de secours.

Mesures mises en oeuvre

Etablissements scolaires

Dès hier, le préfet a pris la décision de fermer pour les journées de jeudi et de vendredi les établissements scolaires situés au sein de 74 communes particulièrement touchées. En raison de la dégradation de la situation (les pluies dépassaient les prévisions initiales) et par mesure de précaution, il a été décidé, en lien avec le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, d'étendre cette mesure. 200 communes sont dorénavant concernées au sein des bassins de l'Aa, la Liane, l'Hem et la Canche (liste

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

actualisée disponible au sein de l'arrêté en pièce jointe). La fermeture des établissements scolaires s'est faite progressivement cet après-midi et sera effective jusqu'à dimanche soir.

Mise en œuvre de pompes : deux pompes de grande capacité capables d'absorber 5400 mètres cubes par heure ont été installées au niveau du canal de Calais et de la digue haute Meldyck située entre Arques et Saint-Omer. Une troisième pompe sera très prochainement déployée. Elle s'arrimera à celle installée au niveau du canal de Calais pour alléger l'aval de l'Aa. Des pompes flottantes seront également prochainement dispatchées sur différents endroits sensibles et notamment à Arques et Cuinchy.

Confortement et surveillance de la digue de l'Estrée

Des travaux de renforcement des abords de la Course ont été réalisés aujourd'hui pour sécuriser l'ouvrage et protéger les habitations de la partie basse d'Estrée.

Procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle

A la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, une commission « catastrophe naturelle » en procédure accélérée se réunira le 14 novembre 2023, afin de traiter les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes impactées par les inondations récentes. Les communes ont été invitées à transmettre leurs demandes dès à présent et jusqu'au lundi 13 novembre 2023 à 12h. Plus de 50 communes ont d'ores et déjà déposé un dossier. Les modalités de dépôt sont disponibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

Mobilisation des sapeurs-pompiers et des FSI au contact de nos concitoyens

Le préfet a demandé aux policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers d'être en lien constant avec les personnes sinistrées. Du porte à porte est actuellement réalisé par les services. Une attention particulière est également accordée aux habitations qui ne sont pas occupées pour éviter les vols.

Prise en compte des personnes vulnérables

Un recensement des personnes vulnérables est réalisé en lien avec les élus. Une attention particulière est portée aux personnes âgées isolées.

Aide aux sinistrés

Les intempéries qui touchent actuellement la partie littorale du département ont causé de nombreux dommages aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Des mesures visant à informer les sinistrés et à faciliter leurs démarches assurantielles seront déployées très prochainement.